

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2014-02-21_1

Objet: Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural : présentation et validation du programme d'actions 2014

**Date
convocation :**
10-02-2014

**Date
d'affichage :**
10-02-2014

**Nombre de
conseillers :**
*En exercice : 41
Présents : 25
Votants : 24*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 24-02-2014

Et publication ou
notification

Du : 24-02-2014

L' an deux mille quatorze,
Le vingt et un février à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lorrez le Bocage,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont du Gâtinais	THIERRY Jean-Pierre,
Commune de Bougligny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT EXCUSES et suppléés :

Commune de Beaumont du Gâtinais	MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno suppléé par MUTIN Emery,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,

Secrétaire de Séance :

Michel VARLET

EXPOSE

Le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural entre dans sa cinquième année de mise en œuvre. Le programme d'actions 2014 doit donc être validé par le Conseil Communautaire.

Ce programme d'actions annuel est construit dans la continuité des années précédentes. Il comprend 18 actions qui se répartissent de façon équilibrée entre les quatre axes stratégiques du projet de développement :

- 1) Développer une stratégie économique durable à l'échelle intercommunale

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_1-DE

Reçu le : 24/02/2014

- 2) Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire ;
- 3) Protéger et mettre en valeur l'environnement ;
- 4) Axe transversal : mise en œuvre du projet de développement et mutualisation.

Le Bureau communautaire a validé le programme d'actions 2014 du Contrat CLAIR.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

VU

le projet de territoire validé par le Conseil Communautaire par le 15 février 2010 ;

CONSIDERANT

que les orientations de ce projet de territoire contribuent au développement du bassin de vie du Val de Loing, et en particulier du territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU

les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU

les délibérations n°2010-02_11, n°2011-01_9, n°2012-07-02_21 et n°2013-03-25_6 portant validation des programmes d'actions 2010, 2011, 2012 et 2013 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural du Val de Loing pour la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

CONSIDERANT

qu'en matière de fonctionnement :

- la fiche-action 2 entre dans sa 5^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 6 entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 7 reste dans sa 1^{ère} année de mise en œuvre : cette action a été validée en 2013 mais n'a pas encore été mobilisée (aucune dépense n'a été réalisée) ;
- la fiche-action 9 est dans sa 1^{ère} année de mise en œuvre pour ce qui concerne le bulletin communautaire et les brochures de présentation du territoire (aucune dépense n'ayant encore été réalisée) ; elle entre dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre en ce qui concerne l'hébergement du site Internet et les supports de communication ;
- la fiche-action 10 se poursuit, sans modification ;
- la fiche-action 11 est modifiée et entre dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 14 se poursuit, sans modification ;
- la fiche-action 17, validée en 2011 et réalisée en 2012 et 2013 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, est soldée ;
- la fiche-action 18B, validée en 2014 actualise celle validée en 2013 ; elle entre dans sa première année de mise en œuvre (première année de mobilisation) ;
- la fiche-action 19 entre dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 21B, validée en 2013, est dans sa 1^{ère} année de mise en œuvre (aucune dépense réalisée jusqu'à présent) ;
- la fiche-action 23, validée en 2011, est dans sa 1^{ère} année de mise en œuvre (aucune dépense réalisée jusqu'à présent) ;
- la fiche-action 24, validée en 2010, est dans sa 5^{ème} année de mise en œuvre ;
- la fiche-action 25, validée en 2011, est dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre.

CONSIDERAENT

qu'en matière d'investissement :

- la fiche-action 1 validée en 2013 est finalisée mais doit encore être soldée ;
- la fiche-action 1B est validée en 2014, dans la continuité de la fiche-action 1 réalisée en 2013 ;
- la fiche-action 4B validée en 2014 actualise celle validée en 2013 ;
- la fiche-action 5 B validée en 2014 s'inscrit dans la continuité de la fiche-action 5, validée en 2012, actualisée en 2013 et actuellement en cours de réalisation ;
- les fiches-actions 7, 9, 11, 19, 21 et 21 B sont actuellement en cours de réalisation ;
- la fiche-action 18, validée en 2012, qui n'a pas été réalisée, est annulée ;
- la fiche-action 18B validée en 2014 actualise celle validée en 2013. Cette fiche-action est partiellement sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Souppes-sur-Loing (construction d'un nouvel équipement pour l'Accueil de loisirs) ;

ENTENDU

l'exposé de Monsieur le Président ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_1-DE

Reçu le : 24/02/2014

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Article 1^{er}** **APPROUVE le programme des actions de fonctionnement** pour l'année 2014, ci-annexé, pour un montant de **350.041 euros**.
- Article 2** **SOLLICITE le Conseil Général de Seine-et-Marne**, au titre des **actions de fonctionnement**, pour une subvention de **97.592 euros** ;
- Article 3** **SOLLICITE les partenaires associés** tels que la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat (notamment à travers le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), au titre des **actions de fonctionnement**, pour des subventions dont la somme atteint un montant de **48.243 euros** pour l'année 2014 (sans compter la participation du STIF au service de Transport à la demande, à hauteur de 30.654 euros - valeur 2013).
- Article 5** **APPROUVE le programme des actions d'investissement** pour l'année 2014, ci-annexé, pour un montant de **954.000 euros** ;
- Article 6** **SOLLICITE le Conseil Général de Seine-et-Marne**, au titre des **actions d'investissement 2014**, pour une subvention de **381.600 euros** ;
- Article 7** **SOLLICITE** l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014, pour le projet de requalification et d'extension de la Zone d'Activités du Bois des places, à Egreville (Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage puis réalisation des aménagements) ;
- Article 8** **L'ensemble du programme d'actions 2014** s'élève à un montant de **1.304.041 euros**, dont une subvention de **479.192 euros** demandée au Conseil Général dans le cadre du Contrat CLAIR.
- Article 9** **MODIFIE** l'action 18B du programme des actions d'investissement pour **l'année 2013** : le montant total de l'action est revalorisé à **888.600 euros**, avec une subvention demandée au Conseil Général de **430.250 euros**, complétée par les subventions des partenaires associés (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) d'un montant attendu de 74.453 euros.
- Article 7** Cette délibération sera transmise au Président de l'Association des Communautés du Val de Loing, structure porteuse du contrat, ainsi qu'au Président du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 24 Février 2014.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_1-DE

Reçu le : 24/02/2014

Contrat C.L.A.I.R. du Val de Loing : CCGVL

Programme d'actions - Investissement (en Euros)

Intitulé de l'action	Année validation	Coût prévisionnel (H.T.)	Maitre d'ouvrage	Autres financeurs	Montant	Subvention CG	Taux CG	Reste-à-charge MO	Remarques
1 - Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de la ZAE Val de Loing II (Souppes-sur-Loing) et de la ZAE du Bois des Places (Egreville)	2012	34 700	CCGVL			13 880	40%	20 820	Action actualisée et réalisée en 2013. Reste à solder : 4.350 euros.
1 B - Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage requalification et extension Z.A.E. du Bois des Places (Egreville)	2014	100 000	CCGVL	Pacte ?		40 000	40%	60 000	Première action lancée dès 2010, modifiée en 2012, réalisée en 2013 - à solder en 2014 2014 : nouvelle action, dans la poursuite de l'étude réalisée en 2013
4B - Elaboration et mise en oeuvre d'une signalétique commerciale des Z.A.E.	2012	80 000	CCGVL	FISAC à confirmer	12 000	32 000	40%	36 000	Action à démarrer
5 - Projet phare : étude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux d'activités, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire	2012	22 150	CCGVL			8 860	40%	13 290	Action actualisée et pour partie menée en 2013. 4 ^{ème} phase de l'étude à réaliser. Aucune modification importante en 2014.
5 B - Création d'une structure porteuse de développement	2014	854 000	CCGVL	Pacte ?		341 600	40%	512 400	Nouvelle action 2014, préparée au vu des résultats de l'action 5
7 - Mise en oeuvre d'un programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes (actions de communication)	2013	2 000	CCGVL	FISAC à confirmer	600	800	40%	600	2011 : « étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale », finalisée en 2012 Action 2013, sans modification en 2014
9 - Plan de communication : conception signalétique	2012	10 000	CCGVL			4 000	40%	6 000	Action pas encore mobilisée
11 - Relais d'Assistants Maternelles Itinérant	2013	5 000	CCGVL	CAF à hauteur de 25%	1 250	2 000	40%	1 750	En 2013 : les travaux à Egreville ont été réalisés. En 2014, seul l'aménagement de l'antenne à Souppes reste à réaliser.
11 - Etude relative au développement d'une offre de services Petite Enfance	2010	10 000	CCGVL			4 000	40%	6 000	Action pas encore mobilisée.
	2012	20 000	CCGVL			8 000	40%	12 000	Action pas encore mobilisée.
18B - Développement de l'offre en ALSH sur le territoire communautaire :	2013	863 600	Souppes-sur-Loing	CAF ; MSA	64 433	420 250	48,5%	378 897	2014 : actualisation des montants au vu du résultat du marché pour la construction de l'ALSH à Souppes et de la finalisation du projet communautaire (ALSH Aufferville)
	2013	25 000	CCGVL	MSA ; CAF	5 000 + 5 000	10 000	40%	5 000	
19 - Transport à la demande : création et aménagement de points d'arrêt	2012	17 000	CCGVL			6 800	40%	10 200	Action pas encore réalisée.
21 - Elaboration d'une stratégie de développement touristique communautaire	2012	40 000	CCGVL			16 000	40%	24 000	Travail mené en interne jusqu'à présent
21 B - Balisage et valorisation des itinéraires de randonnée pédestre	2013	25 000	CCGVL			10 000	40%	15 000	Action en cours de réalisation.
Total en investissement		2 108 450		0	88 303	918 190	43,5%	1 101 957	
Dont total au titre des actions 2014		954 000				381 600	40%	572 400	

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_1-DE

Reçu le : 24/02/2014

Programme d'actions 2014 du CLAIR DU VAL DE LOING- Fonctionnement (en Euros)

Intitulé de l'action	Année validation	Coût prévisionnel (TTC)	Maitre d'ouvrage	Autres financeurs	Montant	Subvention CG	Taux CG	Reste-à-charge CC	Remarques
2 - Poste d'agent de développement économique et touristique - 5ème année	2010	50 000	CCGVL			2 500	5%	47 500	Action actualisée en 2011, actuellement en cours 2014 : plan de financement actualisé
6 - Adhésion annuelle à la P.F.I.L. - 3ème année	2011	3 895	CCGVL			779	20%	3 116	Action actualisée en 2012, actuellement en cours 2014 : plan de financement actualisé
7 - Programme d'actions visant à maintenir et développer une offre commerciale et artisanale de proximité - actions de communication	2013	19 000	CCGVL	FISAC à confirmer	9 500	5 700	30%	3 800	Action lancée en 2013, dans la continuité de celle validée en 2011 : « étude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale », finalisée en 2012. Pas de modification majeure en 2014.
9 - Mise en œuvre d'un plan de communication original sur le territoire de la CCGVL (1ère et 2ème année)	2014	18 000	CCGVL			6 900	40%	11 100	2014 : plan de financement actualisé
10 - Développement de l'hébergement touristique	2010	0	CCGVL			0			Contenu actualisé en 2013. 2014 : RAS
11 - Fonctionnement du Relais RAM Est. : poste 70%	2011	46 000	CCGVL	CAF	15 953	11 205	24,5%	18 842	Modification des fiches de postes
Assistances Maternelles intercommunales - 4ème année	2011	56 000	CCGVL	CAF	22 790	16 007	28,5%	17 203	2014 : actualisation des tableaux de financement
14 - Mise en réseau des bibliothèques	2011	-	CCGVL						Aucune dépense jusqu'à présent.
18 B - Développement de l'offre en ALSH sur le territoire communal - Année 1	2013	22 800	CCGVL			9 128	40%	13 672	Tableau de financement actualisé en 2014
19 - Service intercommunal de Transport à la demande - Année 2	2012	41 346	CCGVL	STIF - 30 654		20 673	50%	20 673	2014 : plan de financement actualisé
21 B - Balisage et valorisation des itinéraires de randonnée - Année 1	2012	5 000	CCGVL			1 500	30%	3 500	
23 - Diagnostic et étude préalable à la mutualisation des moyens humains et matériels	2013	3 000	CCGVL			1 200	40%	1 800	Action sans dépense jusqu'à présent.
24 - Poste d'agent de coordination CLAIR et ACVL 5ème année	2011	30 000	CCGVL			12 000	40%	18 000	Action pas encore réalisée.
25 - Poste d'agent de coordination et agent de développement local. (Année 3)	2010	5 000	CCPN	CCPN	0	0		5 000	N'est indiqué que le reste-à-charge CCGVL
	2011	50 000	CCGVL			10 000	20%	40 000	2014 : plan de financement actualisé
Total en fonctionnement 2014		350 041			48 243	97 592	28%	204 206	

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_1-DE

Reçu le : 24/02/2014

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2014-02-21_2

Objet : Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural : demande d'avenant au contrat CLAIR pour une prorogation d'un an.

**Date
convocation :**
10-02-2014

**Date
d'affichage :**
10-02-2014

**Nombre de
conseillers :**
*En exercice : 41
Présents : 25
Votants : 24*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 24-02-2014

Et publication ou
notification

Du : 24-02-2014

L' an deux mille quatorze,
Le vingt et un février à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lorrez le Bocage,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont du Gâtinais	THIERRY Jean-Pierre,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT EXCUSES et suppléés :

Commune de Beaumont du Gâtinais	MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno suppléé par MUTIN Emery,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,

Secrétaire de Séance : Michel VARLET

EXPOSE

Le Contrat C.L.A.I.R. du Val de Loing, signé le 30 octobre 2010, décline un projet de développement et d'aménagement durables pour l'ensemble du bassin de vie constitué par les Communautés de Communes du Pays de Nemours et Gâtinais-Val de Loing. Ce contrat a été doté d'une enveloppe financière d'un montant de 3 845 200 €, permettant de financer un programme d'actions d'investissement et de fonctionnement.

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_2-DE

Reçu le : 24/02/2014

Le règlement du C.L.A.I.R prévoit que « la structure représentative du territoire dispose de cinq ans à compter de la date de signature du contrat C.L.A.I.R. pour engager les actions dont les orientations figurent dans son projet de territoire. Toutefois, des versements de subventions au titre d'actions engagées en 5^{ème} année pourront intervenir au cours de la 6^{ème} année. Ainsi, le contrat s'achève après le versement de la dernière subvention, dans la limite de six ans à compter de la date de signature. »

Par ailleurs, il est possible de proroger le contrat d'une année : « Sur demande motivée de la structure représentative du territoire, une année supplémentaire peut, après avis du comité de pilotage, être accordée. Elle donnera lieu à un avenant au contrat en cours. »

Enfin, on rappelle que « la structure représentative du territoire ne pourra solliciter un nouveau contrat avant l'évaluation du contrat C.L.A.I.R. par le comité de suivi et l'expiration d'un délai d'un an après le versement de la dernière subvention. Le contrat C.L.A.I.R. est considéré comme achevé lorsque l'intégralité des subventions a été versée aux bénéficiaires. »

Les premières années du contrat n'ont pas permis de mobiliser toute l'enveloppe, alors que plusieurs projets structurants sont désormais en cours de préparation.

La prorogation du Contrat pour une année semble indispensable. Une septième année permettra de solder le contrat (versement des subventions au titre du programme d'actions 6^{ème} année), de procéder à son évaluation et de préparer la mise en place du nouveau Contrat départemental pour le développement durable des territoires.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le projet de territoire et le Contrat CLAIR validés par le Conseil Communautaire par délibération du quinze février 2010 ;

VU l'article 4.1 du règlement départemental du Contrat C.L.A.I.R, qui prévoit que « sur demande motivée de la structure représentative du territoire, une année supplémentaire peut, après avis du comité de pilotage, être accordée. » ;

VU le solde théorique disponible sur l'enveloppe globale du Contrat C.L.A.I.R. à l'issue de la préparation des programmes d'actions 2014 des deux Communautés bénéficiaires ;

CONSIDERANT que certaines actions structurantes sur le territoire, prévues dans le projet de développement du C.L.A.I.R Val de Loing, sont en cours d'exécution et restent à réaliser et finaliser ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **SOLLICITE** auprès du Conseil Général un avenant au Contrat C.L.A.I.R « Val de Loing », signé le 30 octobre 2010 ; afin de proroger d'une année la validité du contrat.

Article 2 Cette délibération sera transmise au Président de l'Association des Communautés du Val de Loing, structure porteuse du contrat, ainsi qu'au Président du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 24 Février 2014.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_2-DE

Reçu le : 24/02/2014

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2014-02-21_4

Objet : Finances : Débat d'orientations budgétaires 2014

**Date
convocation :**
10-02-2014

**Date
d'affichage :**
10-02-2014

**Nombre de
conseillers :**
*En exercice : 41
Présents : 25
Votants : 24*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 24-02-2014

Et publication ou
notification

Du : 24-02-2014

L' an deux mille quatorze,
Le vingt et un février à dix-neuf heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lorrez le Bocage,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Aufferville	TARDY Thierry,
Commune de Beaumont du Gâtinais	THIERRY Jean-Pierre,
Commune de Bougligny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	SABOURIN Mylène,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT EXCUSES et suppléés :

Commune de Beaumont du Gâtinais	MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,
Commune de Chenou	JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno suppléé par MUTIN Emery,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle,

Secrétaire de Séance : Michel VARLET

EXPOSE

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que dans les structures intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, ait lieu un débat au Conseil communautaire sur les **orientations générales du budget** de l'exercice ainsi que sur les **engagements pluriannuels envisagés**, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_4-DE

Reçu le : 24/02/2014

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire pour l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 24 Février 2014.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST



Accusé de réception

077-200023919-20140221-20140221_4-DE

Reçu le : 24/02/2014

077032

TRES. CHATEAU-LANDON-BEAUMONT-DU



Etat II-2

Exercice 2013

27800 -CC GATINAIS VAL DE LOING

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	44 114,08	0,00	-35 280,99	0,00	8 833,09
Fonctionnement	742 299,69	0,00	211 422,27	0,00	953 721,96
TOTAL I	786 413,77	0,00	176 141,28	0,00	962 555,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	786 413,77	0,00	176 141,28	0,00	962 555,05



II-1
Exercice 2013

077032
TRES. CHATEAU-LANDON-BEAUMONT-DU

27800 -CC GATINAIS VAL DE LOING

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 126 465,72	3 805 548,15	4 932 013,87
Titres de recettes émis (b)	39 055,27	3 081 955,83	3 121 011,10
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b -c)	39 055,27	3 081 955,83	3 121 011,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 126 465,72	3 489 548,15	4 616 013,87
Mandats émis (f)	74 336,26	2 870 533,56	2 944 869,82
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f -g)	74 336,26	2 870 533,56	2 944 869,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent		211 422,27	176 141,28
(h -d) Déficit	35 280,99		